



Dossier de presse

30 juin 2023

Conseil de Métropole



SOMMAIRE

I. DES FINANCES PUBLIQUES QUI ANTICIPENT LES BESOINS DE DEMAIN	4
Projet de mandature, une année foisonnante	4
Un compte administratif qui soutient les mobilités	6
Vote du budget supplémentaire	7
Bordeaux Métropole aux côtés du club des Girondins	9
Soutenir les acteurs économiques du territoire	9
Dispositif de résidences, un nouvel appui pour le cinéma	10
II. RENFORCER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS, UNE PRIORITE	11
Bordeaux Métropole lance des mesures exceptionnelles	11
Les objectifs de programmation 2023	13
Les opérations de rénovation de l'habitat se poursuivent	13
Requalification du centre historique de Bordeaux : une concertation de large envergure	14
III. ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DE LA VILLE	15
Les boulevards, un élément de lien entre les quartiers	15
La caserne de la Benaugue déménage	17
Aires de grand passage : Bordeaux Métropole en conformité avec la loi	17
Bordeaux Métropole soutient les créations et rénovations de groupes scolaires	18
La nature et l'agriculture urbaine au cœur de l'action métropolitaine	19
IV. MOBILITE, LA METROPOLE EN MOUVEMENT	20
RER Métropolitain, un train d'avance	20
Fluidifier les déplacements dans la métropole et au-delà	21
Nouveau règlement de voirie	21
Le stationnement, une composante de la réflexion liée à la mobilité	22
Créer un nouveau franchissement sous les voies ferrées rue Charles Chaigneau	23
Rapport annuel délégataire transport, les grands chiffres.	24
V. TRAITEMENT DES DECHETS ET PROPRETE, BORDEAUX METROPOLE INNOVE	25
Coopération territoriale, une avancée majeure	25
Propreté, les nouveaux enjeux	26
Collecte et traitement des déchets, quelques chiffres	27

En préambule du conseil de métropole, Alain Anziani, a pris la parole sur les violences de la nuit dernière dans les communes de la métropole : "Je tiens à exprimer ma profonde tristesse face à la mort de Nahel, qui a heurté toute la population. Au nom du conseil de Bordeaux Métropole, nous condamnons toutes les violences et naturellement, celles de ces dernières nuits dans nos communes. Nous en appelons au calme dans l'attente du travail de la justice".

Le président de Bordeaux Métropole a ensuite fait un point d'étape du projet de mandature. Depuis deux ans, de nombreuses feuilles de route ont été élaborées : schéma des mobilités, plan climat, rénovation énergétique des logements, schéma de développement économique, Projet Alimentaire de Territoire (PAT), 3^e Plan Vélo, 1^{er} plan marche, Schéma des équipements fluviaux, assises du logement, plan de prévention et de valorisation des déchets, ESS, ambitions numériques, développement des énergies renouvelables...

Dans ce même intervalle, la Gouvernance de Bordeaux Métropole a été précisée, de nouvelles pratiques ont été testées, notamment en matière de concertation et de consultation des habitants, et de nouveaux outils ont été créés à l'image de l'opération « Plantons 1 million d'arbres », du fonds de désencombrement des trottoirs, de l'encadrement des loyers ou le bail réel solidaire.

En 2023, la métropole va atteindre une étape de concrétisation pour de nombreux projets. Pour mémoire, le budget prévisionnel 2023 a dépassé pour la première fois les 2 Md€. Le compte administratif et le budget supplémentaire étaient à l'ordre du jour de ce conseil.

Le logement, préoccupation majeure des habitants de l'agglomération, a été au centre des débats avec le vote d'une enveloppe d'aide exceptionnelle de 20M€. En parallèle, les projets de rénovation urbaine et la requalification du vieux Bordeaux se poursuivent.

Bordeaux Métropole accompagne les mutations urbaines en dialoguant avec les habitants. Un bilan d'étape de la concertation sur le projet des boulevards a été présenté aux élus métropolitains. Lors de ce conseil, le président a également pu annoncer l'ouverture prochaine de deux aires de grands passages, à Artigues-près-Bordeaux et Mérignac. Cette avancée importante permet de mettre la métropole en conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

La mobilité a également occupé les échanges : le RER métropolitain, un des plus avancés de France, continue sa structuration avec un objectif de cadencement et de fréquences toujours plus soutenus.

Autre point marquant de l'ordre du jour, la confirmation de la démarche en vue de revenir sur le déséquilibre entre Bordeaux Métropole, propriétaire des installations de traitement des déchets, et les différents EPCI et Syndicats de gestion des déchets ménagers girondins. Jusqu'à présent, le coût d'incinération de la tonne de déchets était plus cher pour ces derniers. En lançant l'étude pour la création d'une instance de gouvernance commune destinée à un partage des coûts optimisé, Bordeaux Métropole démontre sa capacité d'écoute des territoires voisins.

Enfin, le nouveau plan propreté a été annoncé. Pour mettre en œuvre cet ambitieux plan d'actions, Bordeaux Métropole a prévu de renforcer les équipes sur le terrain.

Les questions d'actualité ont également été abordées avec notamment le soutien au Football Club des Girondins dont le loyer au stade Matmut Atlantique a été rééchélonné.

À NOTER

Délibérations 2 et 54

Gracieuse Lacoste, magistrate honoraire, est nommée référente déontologue des élus métropolitains pour une période d'un an, mise en place : 1^{er} septembre 2023. Le référent déontologue apporte tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local. Il assure ses missions de manière indépendante, impartiale et en toute confidentialité, sans préjudice de la responsabilité de l'élu qui demeure seul responsable de ses obligations déontologiques. Les avis et conseils donnés par le référent déontologue sont consultatifs, l'élu reste libre de ne pas suivre les recommandations formulées.

Par ailleurs, le référent déontologue, alerte éthique et laïcité, commun aux agents et aux élus pour Bordeaux Métropole, la ville de Bordeaux et son CCAS, a été créé en 2018. En 2022, une centaine de saisines ont été comptabilisées dont 60% relatives à des conflits d'intérêt.

I. DES FINANCES PUBLIQUES QUI ANTICIPENT LES BESOINS DE DEMAIN

Le budget supplémentaire réajuste notamment les montants alloués aux actions en faveur du logement et soutient les grands événements sportifs. Le compte administratif 2022 est marqué à la fois par la sortie progressive de la crise sanitaire et la fin des dispositions financières dédiées, par un soutien au pouvoir d'achat des agents et plus généralement aux salariés à travers la commande publique et par une progression des ressources destinées aux grandes actions de la mandature ; transition énergétique, habitat et logement, mobilité et développement économique.

Projet de mandature, une année foisonnante

Alain Anziani a ouvert le conseil en présentant, comme il s'y était engagé, le compte-rendu des actions menées par Bordeaux Métropole entre juin 2022 et juin 2023.

Outre la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial, des étapes importantes pour atteindre l'objectif de la **production énergétique renouvelable** ont été franchies. Le président de Bordeaux Métropole a par exemple cité la consultation lancée sur le futur réseau de chaleur du secteur Sud de l'agglomération. Long de 45 km, il s'étendra sur Talence, Pessac, Gradignan et ira jusqu'à Bordeaux au niveau des boulevards. La centrale du Bourgailh a été inaugurée en avril 2023. 10 000 panneaux photovoltaïques ont été installés avec pour objectifs de produire annuellement 6 250 MWh d'électricité, alimenter en énergie verte près de 2 500 personnes localement et économiser 3 100 tonnes de CO2 / an. Au chapitre de la transition énergétique, le projet de solarisation des parkings en collaboration avec la ville de Bordeaux peut également être cité.

Alain Anziani est également revenu sur la **Zone à Faibles Emissions** et la large consultation qui a été menée auprès des habitants tout au long de ces derniers mois. Le président de Bordeaux Métropole a souligné qu'en ne donnant pas de cadre aux collectivités pour définir les périmètres géographiques, les critères d'exclusion et les calendriers, l'Etat a pris le risque d'une très grande disparité dans les modalités d'application générant illisibilité de la mesure, incompréhension, inégalité de traitement

voire inefficacité. C'est dans ce contexte que Bordeaux Métropole a travaillé tout au long de ces 12 derniers mois à la mise en place d'une ZFE pour en corriger autant que possible les aspects injustes dans la limite de ses compétences, tout en tentant de préserver son efficacité attendue en matière de santé publique.

A l'heure actuelle, trois points sont actés : la temporalité avec une ZFE déployée 24h/24 et 7j/7 ; le périmètre avec une ZFE appliquée sur tout le territoire intra-rocade ; la progressivité de la mise en application : 2024 sera une année de pédagogie autour des modalités de mise en oeuvre de la ZFE que la loi rend obligatoire au 1^{er} janvier 2025. Ces modalités et celles qui restent à définir (aides, contrôles, exemptions etc...) demeurent dépendantes des décisions qui pourraient être prises par le gouvernement et le législateur.

Le 2 juin 2023, Bordeaux Métropole a été la 1^{re} métropole de France à obtenir le titre « **Territoire bio engagé** ». Côté nature, l'opération « **Plantons 1 million d'arbres** » se poursuit, ce sont près de 350 000 arbres qui ont été comptabilisés sur le territoire métropolitain depuis 2020. Ils ont été plantés par la métropole, les communes, les acteurs du territoire, les entreprises et les habitants. Un tiers de l'objectif est donc déjà atteint en termes de plantation, et malgré les sécheresses à venir, 85% deviendront adultes dans les années à venir.

La mobilité a été au cœur des actions métropolitaines durant l'année écoulée et continue d'être une priorité. La reconduction du groupe Kéolis pour la concession de service de transport public urbain et de services de mobilités durables de Bordeaux Métropole sur la période 2023-2030 a été votée en juillet 2022. Un contrat inédit pour la Métropole qui porte sur un montant estimé à 2,2 Md€. Cette nouvelle DSP, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, comporte de nombreuses évolutions (le service à la demande, l'extension du réseau en horaire et sur les territoires...) au fil des années mais certaines sont déjà effectives comme la création de la première entreprise à mission dans le domaine des transports en France.

Le RER-métropolitain poursuit son développement avec de nouveaux trains en circulation (+136 trains par semaine depuis 2021), de nouveaux travaux programmés ou en cours.

Plusieurs faits marquants sont à mettre en lumière dans ce dossier :

- De fin septembre à fin novembre, s'est déroulée la concertation sur le projet des aménagements ferroviaires dont la gare de la Médoquine à Talence. Les garants ont souligné la qualité de l'information dispensée.
- Le projet de la métropole bordelaise a dépassé le stade projet et est déjà une réalité pour les habitants. Il convient désormais de confirmer l'engagement financier de l'Etat prévu à hauteur de 190 M€ à défaut de le voir augmenter pour en accélérer la réalisation.
- L'adoption de la mise à jour de la feuille de route en mars 2023. Elle précise les prochaines étapes de la ligne de car express Bordeaux-Blaye ; elle acte la participation du Conseil départemental de la Gironde au projet et elle confirme la prise en compte d'une avancée significative sur le volet de la tarification avec la mise en place, fin 2023, d'un tarif « TBM+train » permettant aux abonnés TBM d'emprunter les trains pour des trajets intra-Métropole.
- La mise en service du nouveau Pôle d'Echanges Multimodal de la Halte Sainte-Germaine au Bouscat le 5 juin dernier.

Toujours sur le volet des mobilités, **la grande concertation sur le projet de transport par câble** ainsi que **l'extension de la ligne A du tramway** vers l'aéroport peuvent être citées.

Parmi les multiples actions lancées au cours des 12 derniers mois, Alain Anziani a rappelé **les engagements en matière de logements** et la nécessité de produire une offre de logements sociaux.

Enfin, la mise en service de **la régie publique de l'eau** en janvier 2023 est sans conteste un des dossiers marquants de 2022.

Le compte-rendu annuel de l'exécution du projet de mandature 2020 – 2026 est disponible sur le site de Bordeaux Métropole.

Un compte administratif qui soutient les mobilités

Délibération 36

Globalement, la situation financière est toujours confortable et les voyants sont au vert. Dynamisme des ressources propres d'investissement, recours à l'endettement limité et dépenses d'équipements pour améliorer le cadre de vie des habitants en progression sont les grands enseignements du compte administratif 2022 de la métropole.

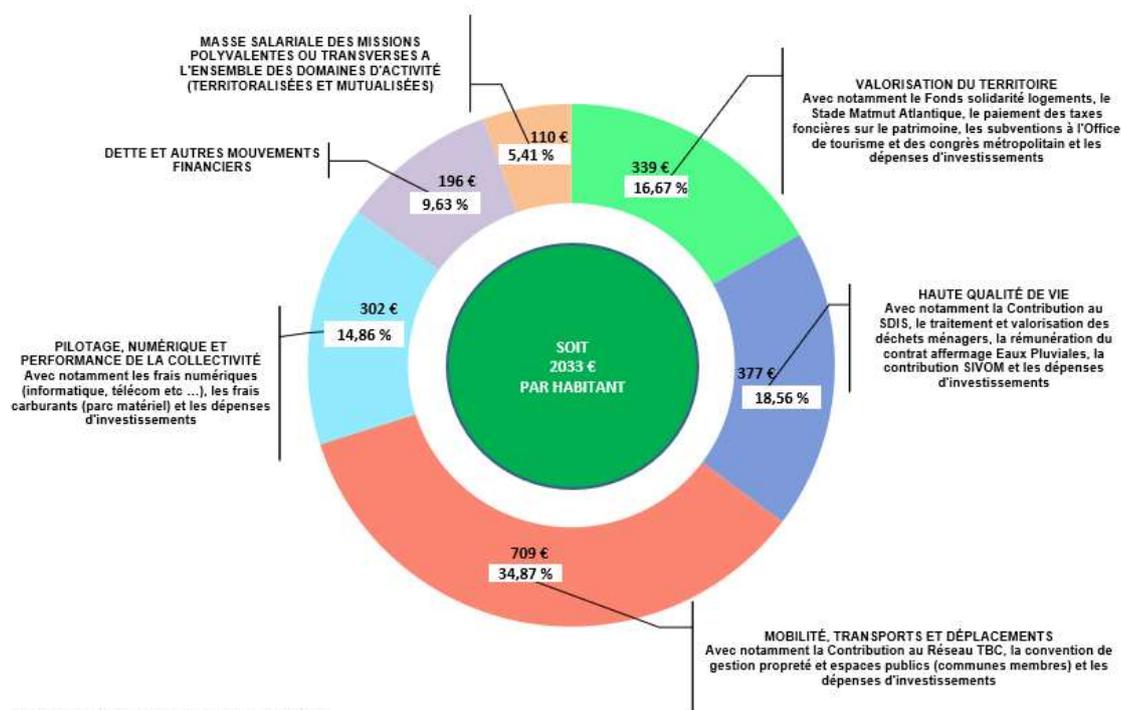
Tous budgets confondus :

- Les recettes totales atteignent 1 755,17 M€ (+3,38 %), bénéficiant d'une dynamique des recettes fiscales indirectes (taxe de séjour, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, versement transport : +3,42 %), d'une progression des recettes de transport de voyageurs TBM (+8,21 %) mais aussi d'une hausse de la fraction de TVA (en remplacement de la Taxe d'habitation sur les résidences principales - THRP) à hauteur de +9,58 %. A noter une progression de 3,28 % de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de 4,34 % de la taxe sur les surfaces commerciales dans un ensemble de des recettes fiscales directes qui continuent logiquement de baisser de -5 M€ (-2,27 %) suite à la réforme des bases fiscales des locaux industriels taxables à la CFE et qui fait l'objet d'une compensation. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux connaît quant à elle une forte baisse de l'ordre de 17,54% suite à une régularisation ponctuelle de la DRFIP La baisse des dotations de l'Etat se poursuit pour passer de 148,81M€ à 146,56M€. Par ailleurs, la métropole a plus emprunté en 2022 qu'en 2021 (+39 M€, +30 %), ce qui influe aussi sur le niveau des recettes totales de l'exercice.
- Le niveau d'épargne nette diminue de -15,56 % (192,09 M€) et la capacité de désendettement qui se sécurise à 4,36 ans (3,63 années en 2021) et reste en deçà de celle anticipée lors des orientations budgétaires 2022 de 5,3 années. La métropole bordelaise reste sous la moyenne de métropole française : 1 368 par habitant contre 1 476 € au niveau national
- Les dépenses totales qui ont permis de mettre en œuvre les ambitieuses feuilles de routes métropolitaines s'élèvent à 1 688,79 M€ (+6,57 %), avec en particulier des dépenses d'investissement (714,99 M€) en nette progression de +12,36 %, dont le programme d'équipement qui progresse à lui seul de +8,39 %. En revanche, les dépenses de fonctionnement affichent une hausse modérée de 2,68 % (973,80 M€).
- 257,24 M€ ont été consacrés à la mise en œuvre de solutions de mobilités dont 128,74 M€ pour les transports en commun (desserte de la zone aéroportuaire, Bus Express, acquisition de bus, restructuration du dépôt bus Lescure), 126,09 M€ pour la voirie (pont Simone-Veil, les pistes cyclables, rocade)
- 189,34 M€ ont été dépensés afin de valoriser le territoire : 60 M€ en faveur de l'habitat, du logement et du renouvellement urbain, 49,08 M€ pour l'aménagement urbain (opération Mérignac-Soleil, Brazza, Garonne-Eiffel, Bassins à flots), 24,65 M€ pour le rayonnement métropolitain (dont 9,8 M€ pour le stade nautique à Mérignac) et 20,38 M€ pour la croissance des entreprises et du territoire.

- 64,07 M€ ont été dédiés à la qualité de vie avec 35,33 M€ pour l'eau et l'assainissement (ouvrages eaux usées, travaux de raccordement), 12,19 M€ pour la collecte et le traitement des déchets ménagers (nouvelle usine de tri à Bègles, acquisition de matériel) et 5,79 M€ pour l'énergie et le climat (dont la mise en oeuvre du réseau de chaleur du Grand Parc).
- 62,64 M€ ont été consacrés au pilotage, au numérique et à la performance de la collectivité avec 45,76 M€ pour le développement du numérique et de l'e-administration (renouvellement des postes de travail, service à la population), 16,88 M€ de dépenses liées à la performance de la collectivité (renouvellement des véhicules, travaux dans les bâtiments administratifs, réhabilitation de groupes scolaires).

Synthèse des dépenses (fonctionnement et investissement) :

RÉPARTITION DES DEPENSES 2022 (en % et en €/hab)



Vote du budget supplémentaire

Délibération 29

Bordeaux Métropole fait face à des dépenses supplémentaires liées notamment aux grands événements et équipements sportifs. Le volontarisme de l'action en faveur du logement a également des répercussions financières. Par ailleurs, dans un contexte toujours inflationniste, Bordeaux Métropole anticipe et provisionne. Le budget supplémentaire 2023 s'établit à 498 430 411,14 € en dépenses et à 560 435 158,85 € en recettes, soit un excédent global de 62 004 747,71 € (en hausse de 31% par rapport à 2022).

S'agissant du volet « fonctionnement » du budget principal, les nouvelles recettes s'élèvent au total à 21 M€ avec notamment 16,1 M€ de notifications des recettes fiscales et de dotations complémentaires, et 1,6 M€ au titre de la participation de la commune de Mérignac à la contribution de fonctionnement pour le stade nautique.

De nouvelles mesures de fonctionnement ont été financées comme les grands événements sportifs (+2,65 M€), la constitution d'une provision destinée à couvrir le risque lié à la conjoncture inflationniste, notamment sur les dépenses d'énergie (+3M€), le rachat des stocks dans le cadre de la fin de contrat de délégation de service public d'exploitation d'eau potable avec la société Suez (1,1 M€) et la livraison du nouveau stade nautique (900 000€).

Sur le volet « investissement » du budget principal, le budget supplémentaire dégage 36,8 M€ pour le financement des mesures d'investissement avec 11,2 M€ d'autofinancement, 5,7 M€ de l'Agence Nationale de l'Habitat pour le parc privé, 4,6 M€ de remboursement des communes pour des travaux réalisés par Bordeaux Métropole pour leur compte, 5,5 M€ au titre de la convention d'avance à intervenir avec la FAB, 2,43 M€ de participation de la ville de Mérignac pour le stade nautique, 0,65 M€ de participation de la ville de Floirac pour le PRU Dravemont, 0,7 M€ de diverses subventions et 2 M€ d'Aquitanis dans le cadre de la régularisation sur le Grand parc.

Les mesures financées en investissement s'élèvent à 34,4M€ (hors écriture d'intégrations patrimoniales et d'intégrations comptables), 10,9 M€ pour les travaux de la trémie Benaugue menés par Euratlantique, 5,8 M€ sur l'opération de la zone d'aménagement concertée (ZAC) Saint Jean Belcier (pont de la Palombe, 2,3 M€ et construction du groupe scolaire Armagnac, 3,5 M€), 2,4 M€ de travaux complémentaires pour la sécurisation et de la signalisation du stade Matmut Atlantique nécessaire à l'accueil des grands événements sportifs et 4,7 M€ au titre de la première annuité de la délégation à la métropole de l'attribution des aides publiques en faveur de la rénovation de l'habitat privé.



© JB Menges - Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole aux côtés du club des Girondins

Délibération 76

La survie du Football Club des Girondins de Bordeaux, monument de l'élite du football français, est un enjeu majeur pour le rayonnement de la métropole bordelaise. Elle implique la mobilisation de tous les amoureux du club ; supporters, partenaires privés et collectivités. Bordeaux Métropole propose un rééchelonnement des loyers prévus contractuellement entre la Métropole et le FCGB jusqu'en 2045.

À l'issue de la saison 2022-2023, le FCGB a terminé 3ème et continuera d'évoluer en Ligue 2 la saison prochaine après un passage favorable devant la DNCG mercredi dernier. Le feu vert de la DNCG donné au club a été permis par la mise en garantie d'un fond de 40 M d'€ de la part du Président du club Gérard Lopez ainsi que par une adaptation des loyers et un lissage de la dette de Bordeaux Métropole.

Bordeaux Métropole, propriétaire du stade, a un rôle important en lien avec le club résident. En application de la délibération de juillet 2022, le club aurait dû payer près de 9 M d'€ en 2024, en remboursement de la dette lissée et avec un loyer initial de 5M d'€ par an.

Cependant, le budget d'un club en Ligue 2, d'environ 20 M d'€ hors vente/achat de joueurs, ne permet pas de répondre à ces obligations locatives. Le montant du loyer n'étant pas soutenable pour le club, le rééchelonnement des loyers va permettre de sécuriser les deux parties. Elle permet à Bordeaux Métropole et au club plus de visibilité sur les années à venir. La dette demeure mais elle est lissée et donc soutenable. Si le club remonte en Ligue 1, les modalités contractuelles initiées s'appliqueront immédiatement avec un loyer autour de 5M d'€.

Soutenir les acteurs économiques du territoire

La métropole continue de s'engager pour financer les projets des acteurs économiques.

Bordeaux Technowest renforce son action

Délibération 23

En lien avec la stratégie économique de l'OIM Bordeaux Aeroparc, ainsi que de l'OIM Arc Rive Droite, Bordeaux Technowest va s'implanter sur deux nouveaux sites :

- **Cockpit à Mérignac**, siège de la technopole Bordeaux Technowest d'une surface de 6 576 M² de bureaux / ateliers, d'un hôtel d'entreprises de 3 000 M² ainsi que d'un espace évènementiel avec un amphithéâtre de 220 places.
- **L'ex-site Lafon à Bassens**, implantation du premier site de la technopole sur la rive droite.

Cette opération nécessite un financement, organisé en 3 phases, sur les années 2023 à 2025 : un apport en compte courant d'actionnaire non rémunéré financé sur la totalité par Bordeaux Métropole à hauteur de 600 000€, puis une première augmentation de capital en 2024 et une seconde en 2025.



© JB Menges - Bordeaux Métropole

Dispositif de résidences, un nouvel appui pour le cinéma

Délibération 24

Bordeaux Métropole continue de soutenir l'industrie du cinéma à travers la mise en œuvre de dispositifs de type « résidences » permettant d'accueillir des scénaristes et réalisateurs en France et à l'étranger en leur proposant un accompagnement.

Les résidences bénéficiant d'un soutien financier de Bordeaux Métropole, sont les résidences d'écriture (de films court ou long métrage, ou d'œuvres audiovisuelles de fiction), ou de résidences techniques, qui se positionnent en soutien à la phase intermédiaire entre l'écriture du scénario et le lancement de la phase de production (repérages de lieux de tournage, relations avec les multiples spécialistes techniques nécessaires, etc.).

Le soutien est plafonné à 50 000 € par dossier retenu. L'enveloppe budgétée par Bordeaux Métropole pour cette action est de 150 000 € pour 2023.

L'économie créative métropolitaine en quelques chiffres :

- 3 600 entreprises girondines appartiennent au secteur de l'économie créative.
- 10 000 emplois sur le territoire de la Métropole dans la culture.
- 3^e ville de France derrière Paris et Lyon pour la création de jeux vidéo.
- 3^e région de tournage de long-métrages et de fictions télévisées.

II. RENFORCER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS, UNE PRIORITE

La question du logement reste une préoccupation majeure pour les habitants de l'agglomération. Explosion des coûts de construction, raréfaction du foncier sont autant de paramètres qui bloquent la création de logements et notamment de logements sociaux. Face à cette situation préoccupante, Bordeaux Métropole va consacrer une enveloppe de 20 millions d'euros afin de lancer la construction de 4000 logements locatifs sociaux à court terme.

Bordeaux Métropole lance des mesures exceptionnelles

Délibérations 71 et 68

La métropole de Bordeaux est attractive, on observe une augmentation de la population de plus de 10 000 habitants par an. La demande en logements sociaux s'accroît sur le territoire. En 2022 ce sont 45 000 demandes qui ont été enregistrées, pour 6 800 attributions, souvent dans des délais trop longs. Le logement libre est de moins en moins accessible pour beaucoup de ménages ; cette situation limite la rotation dans le social.

Comme partout ailleurs en France, les causes du ralentissement sont identifiées :

- La hausse des coûts de construction
- La hausse des coûts de crédit immobilier
- Un foncier de plus en plus rare et de plus en plus cher
- Depuis 2018, plusieurs mesures nationales ont eu pour conséquence de diminuer les moyens des bailleurs sociaux : la réduction du loyer de solidarité, la hausse de la TVA, la hausse des cotisations au titre de la caisse de garantie du logement locatif social, la hausse du taux du livret A.

2400 logements ont été livrés en moyenne par an entre 2017 et 2019. Depuis 2020, seulement 1900 à 2000 ont pu être livrés annuellement. Cette chute, conjuguée aux opérations actuellement bloquées, ralentit l'offre mise à disposition des habitants et notamment des plus modestes.

Le plan d'action voté en novembre 2022 a amélioré la situation : 711 logements locatifs sociaux en VEFA ont pu être débloqués par le biais de l'augmentation des plafonds de prix de vente qui n'avait pas été modifié depuis 2014, représentant 68% des logements agréés bloqués.

Bordeaux Métropole a décidé d'aller plus loin en ajoutant 70€ supplémentaires au plafond, cette hausse permettra de mettre en chantier 327 logements locatifs sociaux supplémentaires. Avec cette mesure, ce sont donc au total 1 038 logements locatifs sociaux qui pourront être mis en chantier.

Dans ce contexte particulièrement tendu, le président de Bordeaux Métropole propose des mesures fortes et exceptionnelles : la création d'un fonds de soutien complémentaire au règlement d'intervention de 20 millions d'euros.

Concrètement, il s'agit de doubler la subvention allouée aux PLAI (passage de 10 000 à 20 000€/logement) et aux PLUS (passage de 8 000 à 16 000€/logement), produits adressés aux catégories les plus modestes et devenus rares dans l'offre de logements. Par ce biais, ce sont jusqu'à 750 logements agréés bloqués qui pourront être mis en chantier en plus de ceux que Bordeaux Métropole va agréer cette année.

Pour obtenir des résultats à très court terme, ce financement exceptionnel sera conditionné par le dépôt d'un permis de construire de l'opération au plus tard le 31 décembre 2024, suivi d'un commencement des travaux au plus tard 18 mois après la délivrance du dit permis.

Cette enveloppe de 20M€ va permettre la construction de 4000 logements locatifs sociaux à court terme.

D'autres outils à l'image du bail réel solidaire (BRS) viennent compléter cet arsenal pour débloquer la situation autour du logement. Le principe du bail réel solidaire est la dissociation du foncier et du bâti permettant ainsi de baisser le prix des logements : l'acheteur fait uniquement l'acquisition du logement et loue le terrain à un Organisme Foncier Solidaire (OFS) pour un loyer réduit. L'Organisme Foncier Solidaire détient uniquement le terrain. Ce dispositif représente entre 20 % à 40 % d'économie pour l'acheteur en fonction du secteur géographique.

Le Conseil métropolitain a adopté la charte du Bail réel solidaire en novembre dernier. Lors de ce conseil ce sont ces modalités pratiques qui ont été actées.

Elles portent sur quatre points : la définition des données à faire figurer dans l'observatoire, la détermination des valeurs foncières plafonds et le zonage afférent, et enfin le plafonnement de la redevance en secteur diffus.

Toujours sur le volet du logement, Bordeaux Métropole poursuit l'encadrement des loyers à Bordeaux avec une revalorisation des seuils à compter du 15 juillet 2023. Cette mesure s'ajoute au permis de louer et au permis de diviser mis en œuvre il y a déjà quelques mois. Ces dispositifs ont un objectif commun : limiter l'envolée des prix des loyers et permettre au plus grand nombre de se loger dans de bonnes conditions.



© JB Menges - Bordeaux Métropole

Les objectifs de programmation 2023

Délibération 70

Bordeaux Métropole réalise chaque année, au premier semestre, une évaluation du nombre et de la nature des logements aidés susceptibles de faire l'objet d'une demande de décision de financement pour l'exercice en cours.

Au regard du contexte contraint de production, deux hypothèses de réalisation des opérations ont été posées :

- Une hypothèse basse, correspondant aux opérations dont la probabilité de réalisation est forte : dans cette optique, 2 104 logements locatifs sociaux et 84 logements en accession sociale seraient réalisés.
- Une hypothèse haute, y sont ajoutées les opérations comportant des incertitudes liées à l'équilibre financier, à la maîtrise du foncier ou autres aspects techniques : 3 296 logements locatifs sociaux et 139 logements en accession sociale seraient alors attendus.

Pour mémoire, 1883 logements ont été agréés en 2022 et 1625 en 2021.

Les opérations de rénovation de l'habitat se poursuivent

Délibération 65

Bordeaux Métropole poursuit ses projets de renouvellement urbain (PRU) à l'image de celui du quartier de Thouars initié par la ville de Talence en 2007 et piloté par la métropole depuis 2022. Le projet entre aujourd'hui dans sa dernière phase.

Le projet va permettre :

- La réhabilitation d'environ 700 logements
- La diversification de l'offre par la construction de 16 logements en accession sociale
- La démolition et la reconstitution de 42 logements locatifs sociaux
- La construction et la rénovation / extension d'équipements publics, la restructuration et la requalification des espaces publics
- La création d'environ 2 400 m² d'activités économiques et de services sur des terrains contigus.

Au regard de l'importance du projet qui concerne plusieurs maîtrises d'ouvrage, les élus métropolitains ont voté ce jour la conclusion d'une convention de renouvellement urbain entre Bordeaux Métropole, Domofrance et la ville de Talence. Une démarche de participation avec les habitants sera menée tout au long du projet.

La première opération sera lancée au 1^{er} semestre 2024, la fin opérationnelle du PRU devrait être en 2029.

Le montant global prévisionnel du PRU est estimé à 96M€, toutes maîtrises d'ouvrage confondues, répartis de la manière suivante :

- Bordeaux Métropole : 26.9M€ (espaces publics, réhabilitation des groupes scolaires, réhabilitation du stade Paul Bernard, réhabilitation du stade nautique, subvention au bailleur pour la réhabilitation notamment) ;
- Ville de Talence : 12.4M€
- Domofrance : 51.7M€
- Autres financeurs : 4.9M€ (CD33, CRNA, Ademe, CAF, etc.)

Requalification du centre historique de Bordeaux : une concertation de large envergure

Délibération 66

La requalification du centre historique de Bordeaux fait l'objet d'une concession d'aménagement confiée à Incité, cette dernière prendra fin en 2025. Un nouveau projet stratégique sur ce secteur de 322.7 hectares (périmètre prévisionnel de l'opération à ce stade) est donc dès à présent à l'étude.

Les objectifs de l'opération d'aménagement sont les suivants :

- Adapter le centre-ville de Bordeaux très minéral au changement climatique ;
- Développer un habitat de qualité et lutter contre l'habitat indigne et le mal-logement ;
- Favoriser le maintien et le développement d'un centre-ville mixte, accessible, inclusif et adapté aux différentes situations telles que le handicap ;
- Améliorer et renouveler le cadre de vie ;
- Favoriser les mobilités douces ;
- Favoriser le maintien des activités économiques et associatives

Pendant toute la durée d'élaboration du projet, une large concertation permettra d'associer les habitants, les acteurs locaux et plus largement toute personne concernée ou intéressée par le projet. Elle débutera le 3 octobre 2023, pour une durée de 6 mois minimum.



© JB Menges - Bordeaux Métropole

III. ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DE LA VILLE

L'espace urbain évolue et se transforme. Soucieuse d'offrir un cadre de vie attrayant et de préserver la nature en ville, Bordeaux Métropole aménage et planifie la ville de demain. Ainsi, les boulevards ont vocation à devenir un trait d'union entre les quartiers. Intervenant sur les tous les types d'habitats, Bordeaux Métropole va ouvrir deux nouvelles aires de grand passage se mettant ainsi en conformité avec la loi.

Les boulevards, un élément de lien entre les quartiers

Délibération 88

La ceinture des boulevards a été créée entre 1850 et 1900. 80 000 habitants y résident dans un faisceau de 500 mètres de part et d'autre de cet axe structurant, soit 11 % de la population métropolitaine et l'équivalent d'un tiers de la population bordelaise. On y recense près de 50 000 emplois (soit 13 % des emplois de la métropole et l'équivalent de 29 % de l'emploi bordelais).

22 000 véhicules par jour empruntent les boulevards de manière partielle.

Quatre lignes de tramway les croisent à des barrières stratégiques pour les déplacements urbains. Près de trente lignes de bus y circulent.

Plusieurs grands équipements y sont localisés (CHU Pellegrin, stade Chaban-Delmas, Cité administrative, Base sous-marine, Cité du vin...). Les boulevards accueillent, traversent et structurent également deux grands projets urbains de l'agglomération de la métropole : les Bassins à flot au nord et Euratlantique au sud

Enfin, les boulevards sont ponctués de onze barrières.

Ils offrent l'opportunité de créer à l'avenir non plus une rupture, mais un élément de lien entre les quartiers et les communes qu'ils traversent.

La concertation

En juillet 2019, Bordeaux Métropole a ouvert une concertation préalable au projet métropolitain des barrières et des boulevards.

Ce projet poursuit 4 grands objectifs :

- Engager une mutation profonde de la pratique des boulevards, d'un espace routier à un espace urbain.
- Faire des barrières, rive gauche, les lieux majeurs de la revitalisation des boulevards.
- Développer un projet d'aménagement assurant un meilleur partage de l'espace public entre différents modes de déplacement.
- Valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager des boulevards tout en renforçant leurs fonctions d'habitat, d'activités économiques, d'emplois et de loisirs.

Ouverte à la veille d'une crise sanitaire et de changements de gouvernance de la métropole, la concertation des boulevards et des barrières a maintenu ses intentions en adaptant le calendrier.

Deux phases se sont succédé entre le 30 septembre 2019 et le 11 avril 2022.

- La première phase qui s'est déroulée du 30 septembre 2019 à l'été 2021 cherchait à faire émerger les points de vue des citoyens et des collectifs constitués (témoignages, usages, besoins, avis, perspectives...)
- La seconde phase, de l'automne 2021 à début 2022 a eu pour objectif de recueillir les avis et besoins des publics spécifiques. Elle a permis de réfléchir à des aménagements expérimentaux pour préfigurer de nouveaux usages sur les boulevards.

Quelques chiffres :

- Le registre numérique ouvert sur le site de la participation de Bordeaux Métropole a recueilli 383 avis et 324 réactions au 11 avril 2022.
- La réunion publique de lancement a réuni près de 400 participants.
- L'enquête en ligne de l'a'urba diligentée de janvier à avril 2020 a totalisé 1674 répondants.
- Les balades organisées dans les quartiers ont réuni 85 participants et les ateliers de proximité 170 personnes.

11 % de la population métropolitaine vit le long des boulevards

Les boulevards représentent une boucle de 19 km reliant les deux rives

Le périmètre initial de la concertation reprenait le tracé des boulevards existants en rive gauche du pont Chaban Delmas au futur pont Simone Veil dans un faisceau de 200 mètres de part et d'autre ainsi que de la place Ravezies à l'extrémité des boulevards Alfred-Daney et Brandenburg, étendu à 500 mètres au niveau des dix principales barrières ou places qui ponctuent l'axe. Ce périmètre a été adapté et précisé au cours de la concertation. Il inclut désormais la rive droite formant ainsi une boucle passant par les ponts Jacques Chaban Delmas et Simone Veil, soit un axe de près de 19 km (mise en service en 2024).

Tout au long de la concertation, deux thématiques centrales ont émergé : celle de la mobilité et celle de la qualité du cadre de vie. Malgré un contexte sanitaire peu propice aux échanges, cette concertation a néanmoins permis de récolter de nombreux avis auprès d'un large panel.



© Anaïs Sibellat - Bordeaux Métropole

La caserne de la Benaugue déménage

Délibération 10

En 1999, la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) a acté le transfert en pleine propriété et à titre gratuit du Centre d'intervention de la Benaugue, quai Deschamps, au Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S) de la Gironde. Ce centre a vocation à déménager d'ici fin 2023 dans le nouveau bâtiment destiné à cet effet situé dans le secteur Belvédère, au pied du Pont Saint Jean, rive droite à Bordeaux. Ce bâtiment de 13 200 m² sera donc réintégré dans le patrimoine de Bordeaux Métropole.

Aires de grand passage : Bordeaux Métropole en conformité avec la loi

Délibération 101 et 103

La question des aires de grand passage a été remise en lumière lors de ce conseil à l'occasion de la participation financière de Bordeaux Métropole, au titre de l'année 2023, au marché pluriannuel avec l'Etat. En marge de cette délibération technique, le président de Bordeaux Métropole a annoncé l'inauguration de l'aire de grand passage d'Artigues le 11 juillet et l'arrivée des premiers groupes le 23 juillet. Celle de Mérignac ouvrira également ses portes peu après. La mise en service de ces deux aires est une avancée majeure : Bordeaux Métropole est désormais en conformité avec le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAGDV). Dès 2020, Alain Anziani a mené une action volontariste pour résoudre ce problème d'accueil qui perdurait de longue date. Les aires d'accueil de grand passage sont ouvertes six mois par an, chacune d'elles peut accueillir 200 caravanes, elles sont notamment utilisées lors des grands pèlerinages d'été.

L'ouverture de ces deux équipements supplémentaires (en plus de l'aire de Tourville à Bordeaux) permet de répondre aux attentes des gens du voyage. Elle permet également de mieux répondre aux sollicitations des maires et des habitants puisqu'en étant en conformité avec la loi, l'exercice de la force publique lors d'occupations illégales est mobilisable dans de meilleurs délais.

Par ailleurs, Bordeaux Métropole renforce sa mission dédiée aux squats en créant un poste de médiateur « référent des conditions de vie » qui permet de compléter les deux axes forts de la santé et la scolarité.

Depuis 2015, le GIP Médiation, soutenu notamment par Bordeaux Métropole, intervient sur les sites occupés par des bidonvilles et des squats et a élargi peu à peu son champ et son territoire d'intervention pour répondre aux besoins croissants du territoire. En 2019, la Métropole s'est engagée encore davantage dans la prévention, la gestion et la résorption des squats, par la création d'une mission squats au sein de ses services, qui s'appuie sur le GIP médiation, pour connaître et intervenir sur les différents sites concernés. Aujourd'hui, près de 1 800 personnes vivent dans plus de 100 squats et 20 bidonvilles répartis sur le territoire métropolitain, dont deux tiers des personnes d'origine européenne (bulgares et roumains).

Bordeaux Métropole soutient les créations et rénovations de groupes scolaires

Délibérations 12, 13, 14, 20

Bordeaux Métropole accompagne financièrement les communes dans la rénovation de leurs écoles, c'est le cas à Cenon avec la remise en état du groupe scolaire Jules Michelet, à Lormont avec l'école élémentaire Condorcet ou encore à Carbon-Blanc pour l'école Emile Barbou.

Bordeaux Métropole est également compétente pour la construction, l'aménagement et l'entretien des locaux scolaires dans les opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain. Il lui revient donc à la réalisation du futur groupe scolaire Armagnac, qui sera situé dans la zone d'aménagement d'intérêt métropolitain Saint-Jean Belcier, à Bordeaux. Cette opération est conduite par l'établissement public Euratlantique pour le compte de Bordeaux Métropole. Dans le cadre de cette opération, la ville de Bordeaux a souhaité intégrer à ce groupe scolaire de 20 classes, la création d'une salle sportive d'environ 500m². L'opération est estimée à 18,33 M€.

La nature et l'agriculture urbaine au cœur de l'action métropolitaine

Bordeaux Métropole prolonge la mise en œuvre du « Fonds d'Initiative pour l'Agriculture Locale » (FILA)

Délibération 99

FILA est un fonds de financement d'initiatives, d'adaptations et de soutien de l'agriculture locale. Ce fonds permet l'apport d'une aide financière pour les investissements liés à la production primaire, à la transformation, à l'agroforesterie (arbres, haies...) et à la commercialisation de produits agricoles. Le dispositif FILA 2023 vise particulièrement à accompagner les exploitations renforçant leurs pratiques agro-écologiques, l'agroforesterie et l'agriculture biologique.

Mis en œuvre sur le territoire métropolitain depuis 2021, le FILA a déjà permis d'accompagner 14 agriculteurs entre 2021 et 2022 pour un montant total de 80 000 €.

Bordeaux Métropole soutient le Conservatoire des Races d'Aquitaine

Délibération 93

Depuis plus de 30 ans le Conservatoire des races d'Aquitaine a pu sauver plusieurs races et élevages dans les différentes communes qui constituent aujourd'hui la Métropole de Bordeaux. Depuis sa création cette association s'est donnée pour mission, la sauvegarde et l'étude des races d'animaux menacés, de leurs utilisateurs et des milieux naturels ou agricoles qui les abritent.

Bordeaux Métropole soutient de nouveau en 2023 le conservatoire en subventionnant à hauteur de 27 000€, ses actions :

- Produire au plus proche des habitants avec des nouveaux modes d'élevage compatibles avec la transition écologique.
- Préserver la biodiversité sauvage et domestique en zones urbanisées.
- Etendre son site agro-écologique de la Bergerie des Matruques situé à Saint-Aubin de Médoc.

Eysines, acquisition de parcelles sur l'espace naturel de Carès

Délibération 95

Entre 2021 et 2022, la commune d'Eysines a acquis plusieurs parcelles situées au sein de ce site naturel pour un montant total de 76 540 €. Avec un montant de 38 270€, la métropole a financé à hauteur de 50% l'acquisition des parcelles.

En lien avec Bordeaux Métropole, la volonté de la ville d'Eysines est de redonner à ce lieu sa vocation d'espace naturel. Le projet s'articule autour de la réouverture des chemins ruraux, de l'entretien et de l'animation des parcelles publiques et éventuellement privées par le biais de convention de gestion.

IV. MOBILITE, LA METROPOLE EN MOUVEMENT

Le dernier baromètre des mobilités (mai 2023), indique que la fréquentation automobile intra-boulevard est en baisse (- 1,5%) et augmente en intra-rocade (+ 0,3%). On relève également une hausse de 10,1% de la pratique des cyclistes au premier trimestre 2023 dans l'agglomération. Les transports en commun retrouvent quant à eux la fréquentation observée avant la crise sanitaire. La mobilité est un enjeu central pour la métropole qui poursuit ses actions pour faciliter et fluidifier les déplacements de chacun : structuration du RER métropolitain, connexion aux territoires voisins, aménagements en faveur des mobilités...

RER Métropolitain, un train d'avance

Délibérations 72, 73, 74, 75

Le RER métropolitain est déjà une réalité pour de nombreux usagers. Bordeaux Métropole et ses partenaires (l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le département de la Gironde, les communes concernées et la SNCF) travaillent depuis plusieurs années sur la réalisation d'un maillage du territoire girondin en train ou en car pour desservir efficacement les habitants. **La mise en service de la halte Sainte-Germaine au Bouscat le 5 juin en est un exemple concret : cette nouvelle gare permet de rejoindre les gares de Pessac et Blanquefort en 9 mn, la gare Saint-Jean à Bordeaux en 14 mn.**

Après les annonces du président de la République, le gouvernement a fait de ce système de transports un axe fort de la politique de mobilité des Français. **Le projet de RER Métropolitain en Gironde est pionnier au niveau national.** C'est pour augmenter les fréquences, les trains, aménager de nouvelles gares, améliorer le confort des usagers et la fiabilité du réseau que Bordeaux Métropole adopte une nouvelle série de délibérations :

- **Des améliorations sur la gare d'Arcachon sont envisagées afin d'atteindre un cadencement d'une demi-heure en journée en 2024 vers Libourne via Bordeaux.** Une enveloppe de 808 000€ est adoptée afin de préparer les travaux (réaménagement des voies de service pour permettre le remisage et l'entretien des rames, renouvellement du poste de signalisation avec la création d'un Poste d'Aiguillage Informatique et automatisation d'un passage à niveau près de la gare).
- **Des études et travaux sont prévus pour créer une nouvelle sous-station d'alimentation dans l'emprise de la gare de Gazinet Cestas** et ainsi renforcer les capacités d'alimentation électrique de la ligne Bordeaux-Arcachon. Le montant global s'élève à 2 228 000€ avec une participation de la métropole de 742 666€.
- **L'augmentation de la capacité des trains prévus sur l'axe Libourne-Arcachon,** en passant de rames dites « simples » à des rames « doubles » nécessite d'adapter les quais de 4 gares et haltes (Bassens, Saint-Loubès, Saint-Sulpice – Izon et Vayres situés entre Bordeaux et Libourne) afin de permettre de bonnes conditions de desserte. Le montant des études d'avant-projet s'élève à 1 402 000€. Les gares devraient être opérationnelles en 2025/2026.

- **La diamétralisation à la demi-heure de la ligne St Mariens-Langon nécessite des aménagements en gare de Langon.** Cette ligne qui dessert les communes de Bègles et Villenave d'Ornon sur le territoire métropolitain, et au-delà Cadaujac, St-Médard-d'Eyrans, Beautiran, Portets, Arbanats, Podensac, Cérons, Barsac, Preignac, et Langon va voir son cadencement quasiment doublé passant de 33 TER par jour aujourd'hui à 64 trains à terme. Une nouvelle phase d'études est lancée pour un montant de 1 659 000€.



© Ch. Barbier - Bordeaux Métropole

Fluidifier les déplacements dans la métropole et au-delà

Délibérations 18 et 77

Bordeaux Métropole, afin de fluidifier les mobilités sur et autour de son territoire, s'appuie sur des partenariats. Elle contribue par exemple au bon fonctionnement du Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités. **Cet outil qui regroupe 33 Autorités Organisatrices des Mobilités a pour missions de coordonner les services de transports de voyageurs, de mettre en place un système d'information multimodal pour les voyageurs et de développer une tarification coordonnée pour offrir des titres de transports uniques ou unifiés.**

Concrètement, sur le territoire métropolitain, le Syndicat pilote les études de cars express du RER métropolitain, des études visant à renforcer l'intermodalité autour des gares du RER ainsi que la coordination des projets de voies réservées aux cars et au covoiturage sur autoroutes. **La métropole apporte un soutien financier significatif de 300 000€ (contre 200 000€ en 2022) à cet outil indispensable pour améliorer les mobilités des habitants à l'échelle régionale.**

Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle Concession de Service Public (CSP) transport de la Métropole, Keolis Bordeaux Métropole Mobilités a intégré dans son offre la desserte de proximité de la commune de Sainte-Eulalie, située aux portes du territoire. **Cette initiative s'inscrit dans la volonté de Bordeaux Métropole de renforcer les coopérations territoriales avec les territoires voisins.** Les obligations réglementaires autorisent à avoir une station de desserte sur une ligne, en dehors du périmètre géographique de la métropole.

À partir du 4 septembre 2023, avec le lancement du nouveau réseau de bus TBM, plusieurs nouveaux services seront proposés aux résidents de Saint Eulalie : le centre commercial Grand Tour, qui constitue une importante zone d'activités à proximité immédiate de la métropole, sera à la fois desservi par une ligne de bus régulière (29) mais aussi par un service de transport à la demande pour les Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) du réseau TBM. De plus, la gare de Sainte-Eulalie - Carbon-Blanc sera desservie par le nouveau service de transport à la demande Flex'Gares permettant aux usagers métropolitains de rejoindre la gare depuis n'importe quel arrêt TBM de la presqu'île.

Nouveau règlement de voirie

Délibération 87

Bordeaux Métropole est chargée de l'exploitation et de l'entretien d'un patrimoine routier considérable : 3000 kilomètres de route et 500 ouvrages d'art, murs de soutènement et anti-bruit. Le règlement général de voirie est donc un outil essentiel à la conservation du domaine public routier.

Types de travaux, responsabilité des intervenants, exécution des chantiers, contrôle, occupation du domaine public.... Ce document passe en revue l'ensemble des dispositions techniques et juridiques relatives aux travaux de voirie. En raison de l'évolution des normes et afin d'être en adéquation avec les grandes orientations politiques, le règlement de voirie doit s'adapter.

Globalement, les évolutions permettent :

- D'améliorer la conservation du domaine public routier et de ses dépendances : une part des dégradations observées est liée aux travaux très fréquents effectués par les concessionnaires en milieu urbain (de l'ordre de 15 000 interventions par an sur les voies métropolitaines),
- De progresser en matière de développement durable : limiter les impacts sur l'environnement, réduire l'empreinte carbone des travaux, promouvoir le recyclage des matériaux et le traçage des déchets, protéger voire développer les espaces verts,
- De moderniser, de simplifier et de clarifier les procédures, en réduisant par exemple les délais pour les réfections définitives.

**Bordeaux
Métropole
entretient
3000 kilomètres
de route
et 500 ouvrages
d'art**

© JB Menges - Bordeaux Métropole



Le stationnement, une composante de la réflexion liée à la mobilité

Délibération 15

Le stationnement tient une place essentielle dans la politique de mobilité de la métropole. Avec sa régie METPARK (anciennement Parcub), Bordeaux Métropole possède un outil de mise en œuvre de son Schéma des mobilités en développant l'attractivité et la capacité des parkings, en diversifiant les usages (nouveaux espaces pour les mobilités actives et la logistique urbaine), en contribuant à la décarbonation des mobilités en lien avec la mise en place d'un maillage pertinent de bornes de recharge pour véhicules électriques.

METPARK, c'est 31 parcs de stationnement (en superstructure, enclos ou sous-terrain) pour 15 000 places, plus de 10 000 abonnements et 3 millions de visiteurs horaires par an, 14 parkings en hypercentre pour 8 719 places, 10 parkings en intra-boulevards pour 2 810 places et 7 parkings hors boulevards pour 2 688 places, 12 espaces de stationnement vélos sécurisés et 68 bornes de recharge électriques.

Ce contrat répond notamment aux observations formulées par la Chambre régionale des comptes dans le cadre de son dernier contrôle réalisé sur la régie métropolitaine.

Dans ce cadre, plusieurs objectifs sont assignés à la régie :

- maîtrise de l'économie des services,
- gestion performante, mesurée, traçable et documentée, tant du point de vue du suivi du patrimoine que de la gestion financière,
- déploiement d'outils de pilotage, suivi et reporting, tel que des tableaux de bords rassemblant des indicateurs de performance ou de la conduite d'enquête satisfaction,
- suivi d'une politique volontaire de responsabilité sociale,
- maîtrise des systèmes informatiques et d'information.

Créer un nouveau franchissement sous les voies ferrées rue Charles Chaigneau

Délibération 16

Dans le cadre de son Schéma des mobilités qui vise à favoriser les déplacements des mobilités douces et transports en commun, Bordeaux Métropole souhaite que des études soient lancées concernant le passage sous la voie ferrée entre la rue Charles Chaigneau et le boulevard André Ricard, au niveau du giratoire dit de la Souricière. Actuellement, ce passage est étroit avec deux voies, un dans chaque sens, pour les véhicules motorisés et un trottoir piétons/vélos de chaque côté.

L'ambition est d'améliorer significativement la circulation des vélos et des bus sur cet axe qui fait le lien entre le pont Jaques-Chaban-Delmas et le bas Lormont et le bas Cenon. Ces nouveaux aménagements viendraient ainsi compléter ceux déjà réalisés sur le boulevard André Ricard qui permettent d'optimiser la vitesse commerciale de la Lianes 7.

Bordeaux Métropole sollicite la SNCF pour la réalisation d'études préliminaires d'un nouvel ouvrage de franchissement uniquement destiné aux modes doux et situé dans la continuité de la voie verte envisagée dans le cadre du projet Parkway sur la rue Chaigneau.

Rapport annuel délégataire transport, les grands chiffres.

Délibération 78

Rapport du délégant Transports, quelques chiffres

Malgré un retour à un fonctionnement normal du réseau dès juin 2021, les impacts du Covid 19 se sont fait sentir en 2022. Les niveaux de fréquentation ne sont pas encore ceux d'avant la crise sanitaire même si les indicateurs montrent une progression. L'année 2022 correspondait à la dernière année du contrat du délégataire avant que Keolis ne soit de nouveau retenu pour être le concessionnaire du réseau TBM pour la période 2023 – 2030.

L'année 2022 a été marquée de nombreux travaux d'entretien sur le réseau, par la livraison du Cours du Maréchal Gallieni à Bordeaux et le Pont de la Palombe qui ont permis d'améliorer l'offre, la mise en œuvre d'un dispositif exceptionnel pour les concerts d'Indochine (53 000 spectateurs) et de Soprano (46 000 spectateurs) au stade Matmut Atlantique, et la mise en place de l'opération « Angela » de lutte contre le harcèlement sexuel et les violences sexistes.

Tous les modes de transports connaissent une hausse significative :

- 108 161 684 voyages pour le réseau de tramway, soit + 14,1% par rapport à 2021 (94 798 588 voyages). Pour mémoire, le chiffre était de 101 432 335 voyages en 2019, dernière année avant covid,
- 62 662 181 voyages sur réseau de bus contre 54 683 261 voyages en 2021(+14,6%) et 67 664 207 voyages en 2019,
- 351 983 voyages pour le service Bat³ contre 281 287 voyages en 2021 (+ 25,1%) et 415 664 voyages en 2019.

Autres données remarquables :

- Plus de 38 371 007 millions de km parcourus, soit des progressions de 1,94% et 5,40% respectivement avec 2021 et 2019.
- 98 267 099 validations contre 87 168 115 en 2021, soit une hausse de 12,73%. 109 425 235 validations avaient été comptabilisées en 2019.
- Les recettes tarifaires reversées à la Métropole par le délégataire en 2022, s'élèvent à 78,3 M€ en 2022 soit une hausse de 11,4% en comparaison de 2021, mais une baisse de -3,28% par rapport à 2019
- L'ensemble des parcs relais (P+R) ont accueilli 1 251 121 véhicules avec un taux moyen d'occupation de 59,4% (44,2% en 2021). La fréquentation est en hausse de 23,77% en comparaison de 2021, mais inférieure de -12% par rapport à 2019.
- À fin 2022, 187 stations VCub sont implantées sur le territoire métropolitain contre 185 en 2021. Les nouvelles stations sont Place Latule et Lormont Bas. Les emprunts ou locations, au nombre de 1 328 322, connaissent une hausse de 6,18% par rapport à 2021, mais reste inférieurs à 2019 (-25,28%).
- La fréquentation du service Mobibus pour les personnes à mobilité réduite est de 118 201 voyages en 2022 (102 396 en 2021 et 111 779 en 2019).

V. TRAITEMENT DES DECHETS ET PROPRETE, BORDEAUX METROPOLE INNOVE

Bordeaux Métropole assure la collecte des déchets ménagers en régie sur 21 communes qui regroupent plus de 720 000 habitants et exploite 15 centres de recyclage. Le traitement des déchets fait partie des grands champs d'action de la métropole. Dans une logique d'équité, Bordeaux Métropole a décidé de travailler en collaboration avec les territoires voisins. Toujours à la recherche d'un meilleur service aux habitants, la métropole lance la réflexion de son futur plan propreté.

La coopération territoriale, une avancée majeure

Délibération 26

L'attribution du contrat d'exploitation des Unités de valorisation énergétique à Valbom en 2020 a créé une situation déséquilibrée entre Bordeaux Métropole, propriétaire des installations, et les différents EPCI / Syndicats de gestion des déchets ménagers girondins. En cause : un coût d'incinération de la tonne de déchets très différent. La Chambre régionale des comptes a rendu un rapport pointant ce différentiel de tarif mais sans relever d'irrégularité.

Les élus des territoires ont vivement remis en question cette injustice pour leurs habitants depuis début 2020. De son côté, Alain Anziani, président de Bordeaux Métropole, a dès le début de la mandature souhaité renouer le dialogue avec les EPCI / Syndicats concernés dans le cadre de la nouvelle relation à tisser avec les territoires voisins. Une première rencontre à Bordeaux Métropole le 26 mars 2021 a permis de poser le cadre des discussions et de rappeler que le contrat en cours avec Valbom devait aller à son terme.

Depuis lors, les échanges entre toutes les parties se sont poursuivis au cours de plusieurs réunions avec les techniciens et les élus. En mars 2022, une étape importante a été franchie avec une volonté commune de s'engager ensemble vers la prévention, l'harmonisation des tarifs et une gouvernance partagée du traitement des déchets.

A la suite de ce travail collectif, le président de Bordeaux Métropole a fait une ouverture substantielle en direction des différents EPCI / Syndicats en proposant d'aller jusqu'à la création d'une entité juridique spécifique (de type SPL : société publique locale) commune aux EPCI / Syndicats volontaires pour la gestion des unités de valorisation énergétique existantes. Cette proposition a été accueillie favorablement par l'ensemble des Présidents participants

Les ambitions d'associer l'ensemble des syndicats et EPCI compétents à cette gouvernance sont de partager la gestion et donc les coûts associés au traitement, l'ensemble des EPCI bénéficiant alors des mêmes conditions tarifaires, de maîtriser les coûts de traitement des déchets, de mutualiser les investissements, les équipements et les flux, et de sécuriser la filière.

Les 15 partenaires (SEMOCTOM, l'USTOM, le SICTOM Sud Gironde, le SMICOTOM, le SIVOM Rive Droite, la COBAS, la COBAN, Bordeaux Métropole, la CDC Montesquieu, la CDC Médoc Estuaire, le SMICVAL, la CDC Médulienne, la CDC Jalle Eau Bourde, la CDC Val de l'Eyre et la CDC Convergence Garonne) proposent aujourd'hui de poursuivre ce processus et de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour créer à terme cette structure de gouvernance partagée.

Il s'agit d'une décision importante puisqu'elle démontre la capacité de la métropole à être à l'écoute des territoires voisins et à engager des partenariats qui ont des effets concrets pour l'ensemble des habitants comme une maîtrise des coûts liés au traitement des déchets.



Propreté, les nouveaux enjeux

Délibération 27

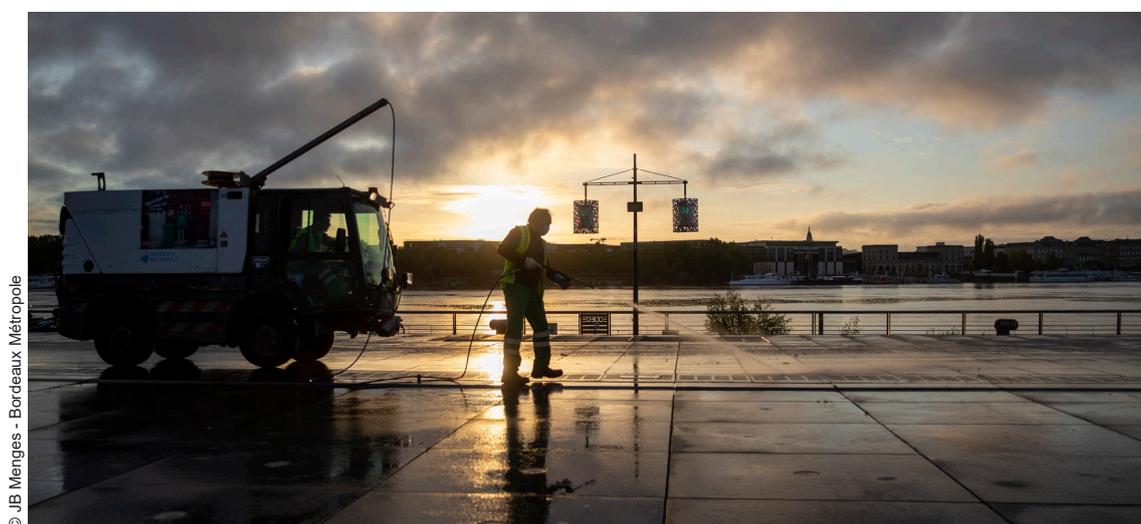
**Bordeaux
Métropole assure
la propreté dans
16 communes
représentant
550 000 habitants**

La propreté est un enjeu majeur, il revient régulièrement au cœur des préoccupations des métropolitains. Aujourd'hui, la compétence « propreté » est assurée par la métropole dans 16 communes (Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Cenon, Floirac, Le Bouscat, Le Taillan-Médoc, Lormont, Mérignac, Pessac, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent-de Paul) représentant 550 000 habitants.

Face au défi de la propreté, Bordeaux Métropole travaille sur une nouvelle feuille de route : quel niveau de service ? comment s'organiser pour répondre à l'obligation du tri des déchets dans l'espace public en 2025 ? quelles actions de sensibilisation, quelle articulation avec le plan stratégique déchets voté en mars 2022 ?

Diagnostic des spécificités du territoire, diversité des solutions envisagées, échanges avec d'autres collectivités via l'Association des villes pour la propreté urbaine, concertation avec les services et les élus, le travail engagé devrait permettre la présentation de cette feuille de route « propreté » début 2024.

D'ici là, Bordeaux Métropole propose de développer les moyens humains mis en œuvre pour assurer la propreté sur son territoire, pour garantir un niveau de service nominal en créant 21 postes supplémentaires. Cette disposition vient en complément de l'externalisation d'une partie de ce service via des acteurs de l'insertion. Au total, la métropole recrutera 18 agents de propreté et 3 chefs d'équipes qui seront répartis sur les 16 communes où la propreté est assurée par la métropole.



Collecte et traitement des déchets, quelques chiffres

Délibération 28

Bordeaux Métropole a adopté en mars 2022 un plan de prévention et de valorisation déchets ambitieux, marqueur de la transition énergétique et écologique du territoire. Les premières actions se sont progressivement déployées : renforcement des équipes, mise en place d'un point d'apport volontaire des biodéchets à Mérignac, mise en œuvre de l'extension des consignes de tri, préparatifs pour l'installation des aires de réemploi, travail de coopération avec les territoires voisins, opération de sensibilisation et de distribution de composteurs, formation et ateliers gratuits,

Bordeaux Métropole assure la collecte des déchets ménagers en régie sur 21 communes qui regroupent plus de 720 000 habitants et exploite 15 centres de recyclage.

Les résultats de l'année 2022 sont encourageants :

- 417 011 tonnes de déchets (contre 446 949 tonnes en 2021) ont été collectés en 2022 dont 187 195 tonnes via la collecte des ordures ménagères résiduelles, 36 772 tonnes via la collecte sélective, 21 219 tonnes via la collecte sélective du verre, 140 429 tonnes via les centres de recyclage, 9 tonnes via la collecte des biodéchets et 31 386 tonnes via les services communaux et communautaires.
- L'ensemble représente 512,27 kg/an/habitant soit une baisse significative de 8,19% par rapport à 2021. La collecte des déchets via les bacs noirs est à son plus bas niveau depuis 2010. Il passe de 194 256 tonnes en 2021 à 187 195 tonnes en 2022.
- La réduction des déchets ménagers (hors déchets communaux) est ainsi de -8,37% par rapport à l'année de référence de 2010, ce qui correspond à la moitié du chemin à parcourir d'ici 2030 et l'objectif de -15% par rapport à 2010.
- Cette baisse des flux influe sur la valorisation énergétique. Globalement, il baisse de 3,22% par rapport à 2021 pour atteindre 223 011,77 tonnes en 2022. Les déchets ont été valorisés à 93,78% directement en matière ou en énergie.

Enfin, il est à noter que le taux de service de la collecte a été proche de 100% en 2022 du fait d'une stratégie volontariste notamment en termes de moyens humains.

CONTACTS PRESSE

Virginie Bougant
06 27 52 48 69
vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Benoît Javot
05 56 99 85 59
06 32 55 15 80
b.javot@bordeaux-metropole.fr

bordeaux-metropole.fr

